

CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE :

LE SCSI RÉCLAME UN EFFORT DE RÉPARTITION ENTRE PN ET GN



scsi-pn.fr

mai 2025



Depuis 2017, le nombre de places de rétention a augmenté de **1 400 à 1 950 places**.

Conformément à la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI), un objectif de **3 000 places** a été fixé à l'horizon 2027.

Dans cette perspective, le ministre de l'Intérieur a annoncé la création de plusieurs CRA. Dès l'an prochain, **trois nouveaux centres de rétention administrative ouvriront** à Bordeaux, Dijon et Dunkerque. Le nombre de places sur le sol métropolitain devrait ainsi passer à **2 400**.

Dans le même temps, la capacité d'accueil des locaux de rétention administrative (LRA) continue à progresser elle aussi.

Enfin, une loi pourrait faire passer la durée de rétention de 90 à 210 jours augmentant d'une part la pression sur les zones de rétention et d'autre part le volume de missions de transport des retenus (Evasan, TA, CAA, présentation consulat...).

La lutte contre l'immigration illégale est indispensable pour la sécurité de nos concitoyens. Ces efforts considérables en termes d'effectifs doivent-ils cependant reposer, au sein du ministère de l'Intérieur, uniquement sur les policiers alors que la Gendarmerie nationale en est la composante depuis 2008 ?

Les effectifs manquent dans toutes les filières et ces futures créations vont aggraver la situation déjà très tendue dans de nombreuses villes ou services.

Le SCSI a indiqué au ministre de l'Intérieur qu'il serait nécessaire de créer une force spécifique dédiée à cette mission. En attendant, il est plus qu'urgent de répartir équitablement les efforts entre la Gendarmerie et la Police Nationale dans ce domaine.

LE SCSI : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !